

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 A Paris, chez M. LAFONT, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT Un an. Six mois. Trois mois.
 Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
 Hors Lyon. 30 16 9
 Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.
 Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 18 Décembre 1848.

Sens du Vote.

Deux partis extrêmes, — une fraction du parti modéré, — et les campagnes forment la majorité immense qui porte à la présidence de la République le citoyen Louis Napoléon Bonaparte.

Les deux partis dont nous voulons parler sont :
 — D'une part, — les débris coalisés des partis du droit divin et du droit octroyé : de la légitimité et de l'orléanisme.
 — De l'autre, — les sectaires des diverses écoles socialistes.

La fraction modérée qui s'est détachée du général Cavaignac n'a été poussée dans cette voie que par le mobile de son intérêt privé. Elle a calculé les chances de tranquillité : elle a cru qu'elles étaient du côté de Bonaparte, et elle est allée à lui.

Quant aux campagnes, — elles ont voté parce qu'il s'appelle Napoléon d'abord, et ensuite, parce que d'habiles courtiers ont flatté cet instinct électoral du paysan ; — le gain ; le lucre.

On paiera moins sous Bonaparte, donc on amassera davantage.

Nous croyons être dans le vrai en analysant de la sorte et en décomposant la majorité napoléonienne.

Voyons, maintenant, comment se concilient dans un avenir prochain les éléments divers qui ont concouru à l'élection du candidat préféré.

Evidemment, pour tout homme que n'aveuglent pas les passions politiques, regrets du passé ou desirs de l'avenir, — l'élection n'a pas été, de la part de l'immense majorité des votants, un acte politique.

Les paysans n'ont voté ni pour ni contre la République : ils ont voté pour le neveu de l'empereur et aussi pour le dégrèvement des impôts.

Et ces paysans-là forment les 4/5^{mes} de la majorité napoléonienne.

L'autre cinquième, légitimistes et socialistes, se sont ralliés, chacun de son côté, au mouvement des campagnes, avec l'espoir de le diriger et de le faire servir, ceux-ci à leurs rancunes, ceux-là à leurs utopies.

Tous deux vont se mettre à l'œuvre, — essayant d'exploiter le vote à leur profit et d'accaparer encore une fois, au profit de leur parti, l'opinion de la France.

Et nous le disons avec regret, — les uns ou les autres y réussiront. Les campagnes se sont levées et ont parlé. Une fois leur bulletin jeté dans l'urne, elles vont rentrer dans leur inaction, et laisser aux minorités turbulentes la puissance, sinon le droit, de circonvier leur élu et de le faire marcher dans leur voie.

C'est donc réellement entre l'influence socialiste et l'influence rétrograde que va se livrer la bataille, et nous avons raison de dire dernièrement que la République se retirait de la scène, et allait regarder faire.

Que si, maintenant, nous étudions Louis Bonaparte dans

ses livres d'abord, — puis, d'après son entourage, — l'incertitude nous prend, et nous déclarons qu'en face d'un pareil contraste, il est impossible à tout homme de sens de prévoir ce qu'il fera, sinon, qu'en mettant en pratique ses idées, il devra congédier ceux-là même qui l'ont patroné jusqu'à ce jour, — ou qu'en les gardant il devra, par ses actes, donner un démenti à ses doctrines.

En effet :
 Louis Napoléon Bonaparte est surtout connu dans le monde des penseurs pour son livre sur l'extinction du paupérisme, livre qui peut être considéré comme la synthèse des théories de Louis Blanc sur l'organisation du travail.

On y retrouve, résumés en quelques pages et condensés sous une forme plutôt philosophique que didactique, tous les projets du célèbre socialiste du Luxembourg.

Ce livre, écrit avec talent, a, selon nous, un autre mérite, plus grand encore, c'est qu'il paraît pensé avec le cœur, et que l'auteur semble convaincu et de la misère des classes ouvrières, et de leur droit à la voir cesser, et de l'infaillibilité des moyens qu'il propose pour améliorer leur sort.

Or, — quels ont été depuis huit mois les ennemis les plus acharnés non-seulement de Louis Blanc, — mais encore de tout ce qui ressemblait de près ou de loin à un système socialiste ?

Qui a versé sur le Luxembourg, sur les colonies agricoles, sur l'atelier fraternel de Clichy, sur les associations ouvrières, sur le crédit foncier, le plus de railleries, de fiel, de bile d'articles haineux et de bulletins bleus ?

M. Thiers, confident du prince ;
 Le *Constitutionnel*, — journal du prince ;
 M. Léon Faucher, l'économiste du prince ;
 M. Bugeaud, — l'épée du prince, etc., etc.

C'est de cet antagonisme inévitable que nous avons peur. De quelque côté que se tourne Napoléon Bonaparte, nous n'apercevons pour lui que désertion de ses idées ou trahison de ses amis, et un pareil avenir n'est pas fait pour rassurer ceux-là même qui, comme nous, sont tout disposés à s'incliner devant la voix du peuple et à servir loyalement celui qu'il a hissé sur le pavois.

Supposons cependant que le futur président ait réussi à concilier ces éléments hétérogènes et que nous voyions marcher de front, grâce à des concessions réciproques,
 M. Thiers et M. Louis Blanc,
 M. Proudhon et M. Faucher,
 M. Bugeaud et M. Courtais.

Voilà contentés tout à la fois les deux partis extrêmes, — les socialistes et les réactionnaires.

Reste à régler les comptes avec le pays.

Le pays !
 Savez-vous ce qu'il veut ?
 Autre exigence bien autrement difficile à satisfaire ! — Il veut de la gloire à bon marché.

Cette phrase résume en deux mots toute sa pensée, toutes ses aspirations, toute son opinion sur la politique intérieure et internationale. Mais il a d'autres idées en dehors, et celles-

là ne seraient pas la moindre difficulté apportée par lui à la solution du problème social.

Il veut le dégrèvement de l'impôt d'abord, et ensuite qu'on le laisse tranquille dans ses cantons, administrer ses champs et ceux de la commune. S'il a peur de l'ouvrier des villes, il tient en grande suspicion l'employé du fisc, et pourvu qu'on éloigne de lui l'atelier national déguisé en colonie agricole et que le percepteur, le gabelou, le rat-de-cave ne viennent plus heurter à sa porte, que lui importe qui règne et gouverne à Paris, pourvu qu'il réponde au nom de Napoléon et fasse trembler partout l'étranger ?

Mais ici, précisément, s'offre la difficulté dont nous parlions tout-à-l'heure, difficulté complexe et que ne peut éviter le président qu'en froissant tout à la fois les deux partis extrêmes.

Louis Blanc, pour fonder ses colonies agricoles, ne demandait au budget que 100 millions et les châteaux, forêts et domaines royaux comme sol de culture.

Louis-Napoléon demande pour les siennes 300 millions et 9 millions d'hectares de biens communaux.

S'il veut satisfaire à cette partie de son programme, il devra donc dépouiller les communes de leurs biens, et en outre grever le budget d'une dépense de 300 millions.

Nous l'avons dit déjà, à tort ou à raison, les communes renonceraient difficilement à leurs propriétés ; — mais encore en supposant cet obstacle vaincu, il reste à trouver les 300 millions.

Evidemment, on ne peut songer à les demander aux impôts existants, puisque ceux-ci même, d'après le manifeste du prince, doivent être considérablement réduits.

C'est donc à de nouveaux impôts qui ne portent ni sur la classe ouvrière, ni sur la classe agricole qu'il faut les demander, et en vérité, en dehors des ouvriers et des paysans, nous ne voyons guère que les riches qui puissent faire les frais du système napoléonien.

C'est ce que pensait Barbès, quand il demandait son milliard !

Nous savons bien qu'on va nous répondre avec l'argument éternel de la réduction des gros traitements. Nous avons déjà dit notre pensée à ce sujet, nous avons prouvé par des chiffres que 25 millions étaient le maximum des économies réalisables : mais aujourd'hui nous voulons aller plus loin, et nous déclarons qu'en réduisant de moitié le chiffre des employés, et en leur enlevant le quart de leurs appointements, on n'arrive pas à 80 millions d'économie.

Il faut donc revenir au milliard de Barbès ; — c'est-à-dire, — s'aliéner le parti réactionnaire.

Ou bien, renier son passé, brûler ses livres, tromper toutes les espérances des votants socialistes, les rejeter sur le pavé, dans les clubs, et voir pour longtemps encore, le crédit, le travail suspendus par l'agitation naissant des déceptions de ce parti.

Tel est, à nos yeux, et le sens des votes, — et ses conséquences dans un prochain avenir. Notre vœu le plus sincère, en achevant d'écrire ces lignes, est de nous tromper et

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

Mémoires de Caussidière.

(EXTRAIT). — Suite.

Le *misérable* n'avait pas épargné ses propres amis ; et ceux qui lui avaient rendu service avaient été ses premières victimes. Il était parvenu à s'introduire dans le plus profond sanctuaire des sociétés secrètes ; il était membre du comité, ce qui le mettait au courant de tout ce qui se passait ; rédacteur du *Charivari* et de la *Réforme*, il était dans le secret des projets de la presse de l'opposition, et vendait ses révélations aux ennemis des républicains. Cet homme, Lucien Delahodde, n'avait jamais eu les sympathies de Caussidière. Il s'était néanmoins trouvé souvent dans sa compagnie, et notamment dans le courant de février. Le 25 de ce mois, ils avaient à décider où serait le point central de l'insurrection. Le *carré St-Martin*, où venaient s'embrancher les différents quartiers habités par leurs hommes, avait été choisi.

Caussidière se rappelle très-bien que, dans la soirée, Delahodde proposa d'établir le quartier général à la place du *Châlier-du-Guet*, où ils pourraient être très aisément cernés et massacrés. Pourtant, de peur d'éveiller des soupçons, il accepta le rendez-vous du *carré St-Martin* à l'heure désignée. Le jour suivant, de grand matin, Caussidière se rendait au lieu convenu, accompagné d'Albert, du commandant Vallier et d'autres républicains, et à peine avaient-ils quitté la rue Grenetot pour entrer rue St Martin, que des coups de feu furent tout-à-coup tirés par un détachement de troupes et un d'entre eux tomba raide mort à ses côtés. En se retournant, il aperçut un autre détachement à deux cents pas environ, qui fit feu. Tout le quartier était cerné par la

garde municipale. Ils s'aperçurent bientôt qu'ils étaient trahis et se disposaient à faire retraite par la rue Grenetot, lorsqu'ils virent une autre division de la garde municipale qui s'avancait sur eux. Ils eurent tout juste le temps d'enfiler l'allée du café Marchetti, et ils entendirent les balles qui vinrent frapper à la porte de cette allée.

Certes, dans ce moment, Caussidière ni son compagnon Albert ne se doutaient qu'ils seraient tous deux, le lendemain, membres du gouvernement provisoire. Au bout d'une demi-heure, la garde municipale s'éloigna, et il leur fut possible de rejoindre leurs amis. Delahodde ne parut pas au carré St-Martin. Le lendemain, il vint faire ses offres de services à la préfecture de police, et dit qu'il avait pris un autre chemin pour se rendre au lieu convenu, mais que, comme ses camarades, il en avait été repoussé par la garde municipale, et s'assit très froidement à la place même occupée jadis par M. Pinel, l'ex-secrétaire général. Caussidière dit qu'il était le bien venu, à ce misérable espion qui trahissait ses amis depuis plus de dix ans. Il y avait plus, sa position était telle, que tôt ou tard il pouvait arriver à détruire toutes les traces de son infamie. Trois ou quatre jours après cette découverte de l'infolio en question, Caussidière eut à comparer l'écriture de ce *Pierre* avec celle de *Delahodde* ; elles étaient identiques. Un témoignage palpable de sa culpabilité vint lever tous ses doutes à cet égard. Il avait trouvé la lettre suivante, parfaitement explicite, et revêtue de la signature même de cet homme ; elle était ainsi conçue :

« A M. le préfet de police,
 « J'ai l'honneur de solliciter un emploi dans votre administration. Je suis né à Wimille, près Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, d'une famille bien connue dans le pays. Mon père et quelques-uns des miens sont électeurs. Depuis la révolution, aucun d'eux n'a cru devoir prendre part au vote ; mais je leur ai fait sentir l'importance d'user

de ces droits, et je ne doute pas qu'aux prochaines élections ils ne s'empressent de voter en faveur du candidat qui sollicite leurs votes, et qui est, à tous égards, si digne de leur confiance. Mon intention, en arrivant à Paris, était de suivre la carrière littéraire, et même maintenant j'écris de temps en temps dans la presse ; mais ce que je dois à ma plume est de si peu de valeur, et mes ressources personnelles sont si insuffisantes, que je me vois dans la nécessité de renoncer à cette carrière, et, en tout cas, de recourir à une autre occupation.

« La division de votre administration dans laquelle je préférerais entrer, monsieur le préfet, est celle de la police secrète. Cela conviendrait à mon caractère, à l'activité de mon esprit et les préjugés qui s'attachent à ces fonctions sont pour moi sans valeur ; je crois, en effet, que toute profession a sa moralité, et je ne pense pas qu'il y ait de mal à remplir un devoir qui a pour objet d'assurer la tranquillité d'un pays, et ceux qui s'y décident ne peuvent encourir le mépris des gens honnêtes qui ne voient en toute chose que la fin et non les moyens. Comme beaucoup de jeunes gens, j'ai été victime de l'exaltation politique qui a signalé les premières années de la révolution de juillet. En 1832, je faisais partie de la société des Droits de l'Homme. Peu de temps après, je me suis enrôlé ; je suis entré dans le 38^e de ligne et j'y ai acquis une certaine célébrité, en représentant sur le théâtre de Soissons une comédie pleine d'allusions politiques qui attirèrent des punitions sévères de la part de mes chefs. Bientôt je fus compris dans un jugement à Laon, mais sans que les charges que l'on m'imputait eussent aucune valeur. Le verdict du jury le prouva, en me renvoyant.

« Cependant, cette sorte de réputation que j'ai acquise dans ces deux occasions, me mit en rapport avec les meneurs du parti républicain. On me croyait tout-puissant dans le régiment, et M. Marrast, alors rédacteur de la *Tribune*, tenta souvent de me persuader d'essayer une démonstration

de voir enfin se réaliser le rêve de toute notre vie : La solidarité.

Certains électeurs de Bordeaux signent en ce moment la pétition suivante :

« Les soussignés, électeurs du département de la Gironde.

« Considérant qu'aux termes de l'art. 44 de la Constitution, le président de la République doit être né Français, âgé de 50 ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français;

« Considérant que Louis-Napoléon Bonaparte a, d'après les articles 17 et 21 du code civil, perdu cette qualité par le fait de sa naturalisation comme citoyen suisse, et des fonctions militaires qu'il a remplies à l'étranger sans l'autorisation du gouvernement français;

« Considérant que les conditions d'âge et d'aptitude personnelle exigées pour être président de la République diffèrent essentiellement de celles qui ont été fixées pour être représentant du peuple, et que la prérogative électorale ne peut s'exercer en dehors des limites tracées par la Constitution;

« Considérant que dans cette situation Louis Bonaparte ne pourrait être élevé à la présidence qu'en violant la Constitution.

« Protestent contre la validité des suffrages accordés à Louis-Napoléon Bonaparte. »

Le *Conseur* avait déjà publié un article dans ce sens, et il n'est pas de jour où nous ne recevions des lettres et des articles tendant à prouver que le prince Louis, ayant perdu sa qualité de Français, ne peut être élu président de la République.

Nous avons refusé l'insertion de ces réclamations, parce que nous les trouvons aussi inopportunes et mesquines que le regrettable article de la Constitution auquel elles font allusion.

Nous avons vu avec peine cette restriction cachée, cette espèce d'escobarderie jésuitique, cette porte de derrière que semblait se réserver l'Assemblée contre le suffrage universel.

Le peuple n'est ni avocat ni procureur; il s'inquiète peu de toutes ces finasseries procéduraires, et, bon gré, mal gré l'article prohibitif, il a fait son choix.

C'est à l'Assemblée à le sanctionner sans détours ni escamotages.

Certes, nous avons fait au prince une guerre assez violente, et nos défiances nous poussent trop invinciblement dans le camp de l'opposition, pour qu'on puisse voir dans nos paroles une palinodie.

Mais il y'a de la loyauté du vote: et, en vérité, Louis-Napoléon est l'élu du peuple, qu'il ait ou non perdu sa qualité de Français.

Jérôme.

Les constructeurs de dynastie font déjà du prince Jérôme ou du prince Pierre un gouverneur général de l'Algérie. Le roi Louis-Philippe avait hésité dix-sept ans à confier les mêmes fonctions au duc d'Anjou, et pourtant ce jeune homme avait conquis ses grades, en partie sans doute par la faveur attachée à son rang, mais aussi par quelques services militaires. Toutefois l'opinion ne s'éleva pas moins contre cet appel d'un jeune général à des fonctions qui ne devaient appartenir qu'à l'un des chefs les plus éminents de l'armée. Et ce qu'un roi avait à peine osé faire en faveur d'un de ses fils, qui avait servi loyalement et périlleusement, le PRÉSIDENT de la République le ferait d'emblée, le premier jour, en faveur de l'un de ses cousins, qui n'a pas encore le droit de porter les galons de capitaine dans l'armée française! En vérité, cela est par trop absurde! Mais cette absurdité, nous dira-t-on, pourquoi la relevez-vous? Croyez-vous qu'en effet, un tel projet soit agité dans les conseils du futur président? Dieu nous garde de l'idée que ceux qui sont appelés à gouverner notre République méditent de pareilles folies. Mais il est bon de signaler ces inventions des courtisans du jour, de ces flagorneurs subalternes qui, d'un seul bond de leur élan monarchique, remontent bien plus haut que la royauté de 1830; ce sont les mêmes qui font du maréchal Bugeaud un

généralissime des armées et gardes nationales de France. On ne se souvient donc plus des clameurs qu'avait soulevées le titre de maréchal général donné au vieux maréchal Soult, titre purement honorifique, sans attributions réelles, et sans autre émoluments pécuniaire que le droit de franchise à la poste. Mais, pour nos fervents napoléoniens, c'est trop peu que la royauté constitutionnelle; il leur faut l'autocratie impériale. Il leur faut cette époque où nos armées se faisaient écraser à Vittoria pour sauver les bagages du roi fugitif de Madrid, de ce roi qui défendit si bien ensuite Paris et l'impératrice reine et régente. Puisque Louis-Napoléon est président, c'est bien le moins que Jérôme et Pierre soient généraux d'armée ou ministres de n'importe quels départements, ou pourvus de grandes ambassades. Ils s'appellent Bonaparte. Or, quiconque s'appelle Bonaparte a le génie du commandement et de la guerre, et n'a pas besoin d'avoir fait ses preuves. Ainsi le proclament les courtisans du jour.

Pour quiconque réfléchit, ces prétendues nominations que colportent les correspondances sont tout simplement des impossibilités. Le président de la République n'a qu'une mission: former constitutionnellement son ministère, c'est-à-dire un ministère qui gouverne dans l'esprit de la majorité. C'est ce ministère responsable, et devant compte à tout instant de ses opérations et de ses choix, qui confèrera en conseil les fonctions élevées de la République, tandis que les fonctions de moindre importance seront conférées directement par le ministre du département d'où elles ressortent. Ceci est l'élément de tout régime libre et parlementaire.

Les deux armées électorales se sont trouvées en présence, et l'une d'elles a vaincu; car elle avait le nombre de son côté, le nombre, cette puissance incontestable qui assure toujours le succès sur le champ de bataille du scrutin.

Que faire contre tant d'épais bataillons accourus de tous les points de l'horizon pour se réunir sous un même drapeau? Comment résister à une telle coalition, passagère sans doute, mais invincible le jour du combat?

En vérité, le camp de M. L. Bonaparte ressemblait beaucoup à ces camps d'envahisseurs dont parlent avec étonnement les derniers historiens de l'empire romain, et où se rencontraient les nations les plus diverses, ou plutôt à la tour de Babel, où l'on parlait toutes les langues.

Voici, par exemple, des soldats qui demandent la guerre et qui aspirent à recommencer les campagnes d'Allemagne et d'Italie; ils veulent un Napoléon pour général. A côté d'eux et avec eux votent de vieux amis de monarchie, qui comptent sur Bonaparte pour tuer la République, et des fanatiques du socialisme le plus excessif, qui veulent se venger du général de juin et qui poussent au désordre pour en profiter. Ces ennemis mortels se donnent momentanément la main.

Parlerons-nous des dévôts de l'impérialisme, qui continuent le culte de la force et du despotisme au milieu du XIX^e siècle? Parlerons-nous des niais, qui comptent sur les richesses de leur candidat pour satisfaire aux réclamations du percepteur? Parlerons-nous enfin de ces masses innombrables de paysans, qui sortent en procession de leur village pour élever sur le pavois le neveu de leur empereur, sans but politique, sans pensée arrêtée, sans préférence ni sans haine pour tel ou tel régime, obéissant simplement à cette émotion poétique que le souvenir des grands capitaines laisse toujours dans la mémoire des peuples? L'élection de Louis-Napoléon s'est faite en partie comme se compose une légende.

Pour nous, nous n'avons pas voulu nous mêler dans cette foule bigarrée, pour remporter avec elle une victoire dont personne ne peut prévoir le résultat, et nous avons préféré rester de l'autre côté, là où les rangs étaient moins pressés, mais où ils étaient moins disparates. Ah! sans doute, dans notre camp, il y avait des nuances diverses; mais tous du moins nous avions un même but. Oui, tous nous voulions sincèrement l'affermissement d'une République régulière et légale, qui, en comprimant tous les artisans de trouble, as-

surât enfin à la France les bienfaits de la démocratie; et, pour notre compte, si nous portions le général Cavaignac, c'est que dans la sincérité de notre conscience nous l'avions jugé le plus propre à remplir cette tâche aussi difficile qu'elle est magnifique.

Nous avons été battus, nous ne l'avouons pas sans regret; nous pouvons toutefois le déclarer sans honte, car nous n'avons lutté qu'avec des armes loyales, et nous n'avons eu en vue que le bien de notre patrie.

Non, nous ne rougissons pas de notre défaite, et nous ne désespérons pas non plus du succès de notre cause; car c'est la cause de la démocratie chrétienne, une cause juste, pour laquelle le temps travaille toujours et que la Providence ne laissera point périr.

N'exagérons pas, d'ailleurs, les dangers que nous avons à courir; la République n'est pas compromise, parce qu'elle aura un Bonaparte pour président; nous n'avons, grâce à Dieu, jamais attaché nos destinées à un nom d'homme, et nous savons assez l'histoire pour ne pas ignorer que les idées triomphent souvent par où même il semble qu'elles devraient périr.

Si donc le premier président de la République française se renferme dans l'accomplissement de ses devoirs et se montre sincèrement dévoué à la Constitution qu'il est chargé de mettre en œuvre, il ne trouvera pas en nous des ennemis systématiques: loin de là! Nous l'appuierons, en tout ce qu'il fera de bien, nous l'appuierons tant qu'il agira dans les limites de son pouvoir constitutionnel; mais ce concours conditionnel nous ne pouvons l'accorder que sur des gages certains, et en attendant, nous devons rester sur la réserve, prêts à la paix ou à la guerre, selon que M. Louis Bonaparte agira en président ou en prétendant. (Ere nouvelle.)

Nous faisons peu de cas de ces listes de ministres qu'on va colportant. Evidemment, il n'y a de possible qu'un ministère qui rallierait la majorité de l'Assemblée nationale, et par conséquent qui serait pris dans les deux ailes de cette majorité. Sous la royauté constitutionnelle, on disait: *Le roi régit et ne gouverne pas*; à plus forte raison sous la Constitution républicaine doit-on dire: *Le président préside et ne gouverne pas*. Un ministère exclusivement de droite, tel que ceux dont on nous donne des listes comme des balons d'essai, se trouverait en minorité au premier vote de l'Assemblée, et serait ainsi dans l'impossibilité de gouverner.

Mais ce qu'il y a de plus absurde parmi tous les bruits qu'on fait circuler, c'est la prétendue nomination du maréchal Bugeaud au poste de généralissime de la force armée de France, c'est-à-dire de la garde nationale et de l'armée; comme si de pareilles fonctions qui élèveraient un homme bien plus haut qu'un ministre et lui donneraient un pouvoir supérieur en réalité à celui de président de la République, étaient compatibles avec l'ordre républicain et pouvaient être conférées sans une violation formelle de la Constitution!

Nous ne ferions pas attention à de telles absurdités, s'il n'y avait pas derrière ceux qui les colportent un parti pour qui le vote du 10 décembre est une victoire sur la Constitution, et qui ne déguise déjà plus l'intention de la renverser. Pour ces gens-là, le nouveau président, Bonaparte, est une sorte d'autocrate qui serait bien bon de s'arrêter à cette misérable toile d'araignée que les représentants de la France ont tissée. Mais cette toile d'araignée sera assez forte, nous l'espérons bien, pour arrêter et envelopper les aveugles insectes qui tenteraient de passer à travers ou de la déchirer.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 14 décembre 1848.

Scrutin pour la présidence:	
Marrast,	384
Lacrosse,	127
Bedeau,	48
Remusat,	5
Lamartine,	2

Le citoyen A. Marrast est proclamé président.

qui serait suivie, disait-il, par toute l'armée. Je quittai l'armée en 1838, et je passai un an à Paris, où j'étudiai le droit. A cette époque, je devins membre de la *Société des familles*, sur laquelle je suis en mesure de faire des révélations. Je retournai dans mon pays; et c'est alors qu'enfin je trouvai qu'il y avait trop long-temps que je n'étais que l'instrument d'hommes dont la plupart étaient des ambitieux ou des illusionnés, et d'autres, des sauvages qui n'avaient d'autre désir que d'exciter les autres à suivre leur exemple. Ce fut alors que je reniai les principes de sang et de ruine que j'avais eu une fois la folie d'adopter. Le contact journalier que j'eus avec les hommes du monde, et ma propre expérience, ont dissipé toutes mes illusions de jeunesse, et c'est à cause de cet abandon de toute foi dans les apparences, que je me sentirai capable de ne pas me préoccuper des préjugés qui sont attachés à l'emploi que je viens solliciter de vous. J'avoue, M. le préfet, que je m'en repose sur votre obligeance pour le succès de ma démarche, et plus encore sur mon ardent désir de cet emploi, que sur les témoignages réels que j'invoque. M. Boutmy a bien voulu se charger de vous initier à certains détails de ma vie. M. François Desert, à qui j'ai eu l'honneur d'écrire il y a quelque temps, au sujet de son élection, a pris sur moi des informations qui, je l'espère, ne sont pas défavorables. Si vous voulez bien prendre la peine de vous renseigner auprès de lui, il pourra vous donner à cet égard toute satisfaction.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Paris, 25 mars 1858. »

Caussidière fit part de cette affaire à M. Monier, un de ses vieux amis de vingt ans; en qui il pouvait avoir une confiance entière, et dont il fit depuis son secrétaire général. Il écrivit à quelques patriotes, dont les noms figuraient dans les révélations, de se rendre le lendemain à neuf heures au Luxembourg, et ce fut dans la chambre d'Albert que l'on

dût se réunir; ce dernier ignorait complètement la cause de la réunion. Caussidière ne voulait pas que Delahodde fût jugé à la préfecture de police, où les montagnards l'auraient mis en pièces, s'ils avaient eu vent de l'affaire, et l'on n'eût pas manqué de dire qu'ils l'avaient assassiné dans la crainte qu'il ne les compromît par ses révélations. Delahodde dinait à la table du préfet, comme le faisaient quelques secrétaires et employés d'extra. « J'étais assis devant lui, dit Caussidière, et je faisais tout mon possible pour contenir mon indignation. » Cela n'aurait pas pu durer long-temps; aussi, après dîner je lui dis que nous avions rendez-vous chez Albert pour parler d'affaires sérieuses. Nous partîmes ensemble, et, chemin faisant, il me vanta son habileté pour remplir l'emploi de premier secrétaire. Enfin nous arrivâmes chez Albert, où j'avais pris la précaution d'envoyer toutes les preuves de sa culpabilité. En comptant Delahodde, il y avait là seize personnes. La séance commença bientôt solennellement. Grandmesnil nous présidait. Je pris la parole et j'expliquai l'objet de notre rendez-vous. Delahodde, ne se doutant pas que nous avions des preuves, commença par nous rappeler les principes républicains qu'il professait depuis dix-sept ans. Nous lui lûmes alors quelques uns de ses rapports, dont il nia être l'auteur, demandant qu'on lui montrât son écriture. Alors l'exaspération des assistants fut à son comble, on le fondroya avec toute cette masse de preuves; on lui montra, on lui lut sa lettre. L'accusé s'avoua coupable, et dit pour s'excuser que, dans un moment de désespoir, il s'était jeté dans les bras de la police; qu'en effet il avait fait des rapports, mais qu'il n'avait jamais été un agent provocateur, et qu'il n'avait pas à se reprocher d'avoir fait arrêter un seul républicain. Quelques-uns de ses anciens amis, présents à cette scène dramatique, lui conseillèrent avec instance de se brûler la cervelle. Il se contenta d'écrire de sa main les lignes suivantes:

« Je déclare que tous les rapports signés Pierre ont été écrits par moi. »

« Paris, 25 mars 1858. »

Un procès-verbal de la séance fut dressé sur-le-champ et signé des assistants, qui étaient G. Grandmesnil, Tiphaigne, Monier, Boguet, Pilhes, Lechallier, Bergeron, Luchel, Albert, Caillaud, Ch. Rouvenat, Mercier et — Chemu. La dernière signature était à peine lisible. Delahodde fut immédiatement transféré à la Conciergerie, mis au secret, comme ayant, après le 24 février, entretenu une correspondance avec les agents du gouvernement déchu.

Quelques jours après que j'eus quitté la préfecture, il fut remis en liberté par une ordonnance de non lieu. Il est passé à Londres, où il attaque en ce moment la République et les républicains dans un petit journal.

FRONDES.

Nos frondes n'ont épargné personne. La pierre lancée par le petit père est allée frapper en pleine poitrine les Goliath de tous les partis.

Proudhon et Bugeaud, — Marrast et le prince Louis, — l'Union nationale et le Peuple souverain, — les bourgeois et les ouvriers, — M. de Genoude et le droit divin, — les socialistes et Fourier, ont été tour à tour atteints.

Aujourd'hui, après avoir emprunté à Louis Reybaud ses spirituelles critiques contre les écoles socialistes, il nous sera permis de donner à nos lecteurs copie d'un petit article de la *Démocratie pacifique* sur les *honnêtes voleurs*.

Après la fronde économiste, la fronde socialiste. Chacun son tour.

Les honnêtes voleurs.

Dans une pièce assez plaisante, que l'on joue au Vaudeville sous ce titre: *la Propriété, c'est le Vol*, et qui est dirigée contre les socialistes, on représente un homme qui est atteint et convaincu d'être propriétaire; alors, le citoyen Proudhon le fait condamner; on affuble le coupable d'une redingote à la propriétaire, portant sur le dos cet écriteau infamant:

L'Assemblée adopte le projet relatif aux primes et d'raybachs. Elle décide ensuite à la majorité de 514 contre 513 que l'impôt du sel ne serait pas compris dans la perception des douzièmes provisoires. Puis elle décide que trois des quatre douzièmes provisoires seront perçus.

COURRIER DU MATIN.

Séance du 16 décembre.

A trois heures et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de décret relatif aux douzièmes provisoires.

Art. 2. Il est ouvert aux ministres pour les services généraux et spéciaux de leurs départements, sur l'exercice 1849, un crédit de 540,000,000 qui sera réparti entre eux par un arrêté du président de la République.

Toutefois pour les dépenses autres que celles pour lesquelles il a été ou serait alloué des crédits extraordinaires, chacun des ministres se renfermera provisoirement dans les crédits et dans les allocations spéciales du projet de budget présenté à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1849.

Le cit. BINEAU, rapporteur: Le comité a deux modifications à vous présenter sur cet article. La première porte sur le chiffre que nous réduisons par suite du vote d'hier à 530,000,000.

La seconde concerne le mode d'emploi. Nous ajoutons au paragraphe 2 de l'art. 2 ces mots: « En se conformant d'ailleurs aux dispositions du budget rectifié de 1848.

Le cit. BUREAUX DE PUZY présente quelques observations relatives à la dotation de l'Assemblée nationale.

Le cit. BINEAU: Il en sera tenu compte dans la répartition.

Les art. 3 et 4 sur lesquels le comité n'a pas d'observations à faire sont également adoptés ainsi que l'ensemble du décret.

L'ordre du jour indique la discussion du projet de loi relatif au reboisement, projet de loi présenté par le comité de l'agriculture et du crédit foncier sur la proposition du citoyen Dufournel.

Le cit. TROUVÉ-CHAUVEL déclare que le gouvernement repousse la proposition. Le but de la proposition, dit-il, est de reboiser dans le courant de cet hiver, du 1er novembre 1848 au 1er juin 1849, une quantité considérable de terrains maintenant improductifs, d'en faire disparaître la désolante aridité sous l'abri fertilisant des forêts, d'améliorer et de détruire successivement les causes incessantes de dangers, de destruction et de stérilité qu'ont amenées les défrichements récents, et inconsiderés d'autres époques, de doter la France de tous les avantages, de toutes les richesses qui résulteront un jour pour elle de la création si utile de nouvelles et grandes forêts, couvrant dans l'avenir des sols maintenant appauvris ou ravagés par les torrents, afin de créer immédiatement une quantité considérable d'ouvrage pour des milliers privés de moyens d'existence. Ce résultat est d'une grande importance, car le travail fourni sera immense et à portée d'un très-grand nombre, étant réparti sur toute l'étendue du territoire de la République. Tels sont les avantages qui militent en faveur de la proposition. Mais les résultats sont-ils possibles, sont-ils probables? Nous ne le croyons pas: les moyens d'exécution proposés ne nous les donneront pas, surtout dans les circonstances actuelles. L'Etat ne peut à ce moment s'imposer de nouveaux sacrifices, et l'on ne peut compter sur les particuliers pour une initiative onéreuse.

L'auteur de la proposition nous propose de prendre 100,000 hect. des meilleurs terrains de nos forêts pour être cultivés, de faire planter 400,000 autres hect. de terrains incultes. Cette mesure, sans doute, serait praticable, mais désastreuse pour nos forêts. La proposition du cit. Dufaure a pour but de créer de nouveaux propriétaires. Vous atteindrez le but sans doute avec cette proposition, mais aux dépens de l'Etat et vous leur partagerez les terres et les meilleures.

Une voix: C'est la loi agraire (bruit).

Le cit. TROUVÉ-CHAUVEL: Vous voulez donner du travail aux cultivateurs. Mais vous en ôtez bien davantage à la foule d'industriels par la destruction, dans nos forêts, de tous ces bois durs qui servent à la confection des ustensiles de ménage, machines, etc., etc. Le cit. ministre, après quelques observations sur les annexes, termine en répétant que la proposition ne donnerait pas les résultats qu'on espère et ne serait praticable qu'au préjudice des intérêts du pays, le gouvernement demande le rejet du projet.

Le cit. DUFORNEZ soutient sa proposition. On a critiqué les moyens d'exécution; mais le temps actuel ne permet pas

d'être difficile. La séance continue.

PARIS, 15 décembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

L'incident le plus remarquable de la séance d'hier est la décision prise par l'Assemblée, malgré M. Trouvé Chauvel, de n'accorder que trois douzièmes au lieu de quatre à percevoir sur le budget de 1849. Certains journaux voient dans cette résistance imprévue de l'Assemblée aux désirs de son ministre, l'intention de réserver l'avenir et de préparer la bonne harmonie future entre M. Bonaparte et elle. S'il en est ainsi, et que la chambre se montre docile au vote universel, les partisans de coups d'Etat seront obligés, eux et leurs journaux, de chercher un autre prétexte à leur 18 brumaire.

Les départements des Basses-Alpes, Indre, Indre-et-Loire, Manche, Haut-Rhin et Vienne sont appelés à élire, le 7 janvier prochain, des représentants en remplacement des leurs démis ou décédés.

Sa Sainteté vient d'adresser au président du conseil la lettre suivante:

« Monsieur le général,

« Mon cœur est touché, et je suis pénétré de reconnaissance pour l'élan spontané et généreux de la fille aînée de l'Eglise, qui se montre empressée et déjà en mouvement pour accourir au secours du souverain pontife. L'occasion favorable s'offrira, sans doute à moi, pour témoigner en personne à la France mes sentiments paternels, et pour pouvoir répandre sur le sol français, de ma propre main, les bénédictions du Seigneur; de même qu'aujourd'hui, je le supplie par ma voix, de consentir à les répandre en abondance sur vous et sur toute la France.

« PIUS PAPA NONUS.

« Datum Caietæ die 7 decembris 1848. »

On assure que les membres de la réunion de l'Institut, en portant aujourd'hui encore M. Marrast à la présidence de l'Assemblée nationale, ont décidé qu'à la prochaine élection ils porteraient le général Cavaignac.

Parmi les nominations que doit faire le président de la République, on annonce celle de M. Abbaticci en qualité de premier président de la cour d'appel de Paris.

On annonce qu'une grande fête aura lieu le dimanche 24, à l'occasion de la proclamation du président de la République.

On dit qu'indépendamment de l'Elysée-Bourbon, aujourd'hui Elysée-National, le château de St-Cloud sera disposé pour être affecté à la résidence d'été du président de la République.

On prépare, au palais du conseil d'Etat, des appartements pour le vice-président de la République.

Le numéro du 13 décembre de la Révolution démocratique et sociale a été saisi à la poste et dans ses bureaux pour une lettre sur l'amnistie.

Les soixante représentants de la Montagne viennent de signer la déclaration suivante au sujet de la présidence:

« Nous ne voulons pas de présidence, parce que nous voulons l'unité du pouvoir. L'opinion contraire a prévalu, le peuple a prononcé, nous nous inclinons. Et maintenant que la République vient à être menacée, que les institutions qui en font la base puissent être attaquées, nous ne voulons pas le croire, si pourtant des partis ennemis de la liberté, intéressés au désordre révaient des projets insensés, le peuple, nous l'espérons, résisterait à ces suggestions perfides. Quant à nous, nous n'oublierons jamais que nous avons reçu pour mission de fonder la République et de la défendre, s'il le faut, au péril de notre vie.

« Vive la République démocratique et sociale! »

— On lit dans le Peuple:

« Ce ne sont pas seulement les socialistes de Paris, de Lyon, de Limoges qui, par leur vote spontané et en quelque sorte fatidique, ont assigné le rôle du président de la République; ce sont encore les paysans de la Bourgogne, de la Lorraine, du Languedoc, les ouvriers de Mulhouse et de

Rouen qui le veulent. Bonaparte sera républicain, républicain démocrate et socialiste, ou bien il tombera comme Louis-Philippe, comme Lamartine, comme Cavaignac, sous le ridicule ou le mépris. Nous voulions Cavaignac pour représentant du capital; nous accepterons Bonaparte comme représentant des travailleurs. Socialiste ou traître, il n'y a pas pour lui de milieu. Attendons-le à l'œuvre!

« P.-J. PROUDHON. »

Dans le monde politique, l'agitation est toujours entretenue par l'enfantelement du nouveau ministère. Rien n'a encore été résolu à cet égard. Une grande réunion a eu lieu ce matin chez M. Od. Barrot. On y a presque décidé l'entrée de M. Falloux au ministère de l'instruction publique. M. de Falloux, qui représenterait le clergé dans le nouveau cabinet, avait déclaré qu'il n'y entrerait que s'il avait avec lui, dans le conseil, un second adversaire de l'université, M. de Tracy, par exemple. Le choix de M. Drouin de Lhuys est décidément arrêté pour les affaires étrangères. M. Drouin de Lhuys, ancien directeur dans ce ministère, président du comité des affaires étrangères, est fort goûté du corps diplomatique. Il se propose, dit-on, d'introduire de grands changements dans son département. Il modifiera d'abord notre diplomatie en rendant des postes importants à MM. de Bourqueney, ancien ambassadeur en Turquie; de Pontois, ancien ambassadeur en Suisse; Walenski, ancien chargé d'affaires en Egypte et à la Plata; Lagrènee, ambassadeur en Chine; Piscatory, ancien ambassadeur en Grèce et à Madrid, où il ne se rendit pas. M. Achille Fould entrera dans la nouvelle combinaison comme ministre de la marine ou du commerce.

Le Moniteur du 13 publie la loi portant qu'il sera fait, en 1849, un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1848, pour le recrutement des armées de terre et de mer. La répartition en sera faite, comme par le passé, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

M. Jayr, ancien ministre des travaux publics, est rentré dans son pays natal, où il a été reçu avec l'empressement le plus cordial et le plus honorable. Il habite Ceyzériat.

Portefeuille financier.

La hausse ne s'arrête point, et elle a encore fait aujourd'hui des progrès très rapides sur la rente.

Les ordres arrivent de tous côtés de la province, et tous les ordres d'achat sont donnés au mieux.

On commence depuis quelques jours à parler de la nécessité de négocier prochainement un emprunt de 500 millions; ce serait, dit-on, une des premières mesures qui seraient adoptées par le nouveau ministre des finances.

Vers trois heures quelques réalisations de bénéfices ont amené une légère réaction sur les cours les plus élevés, ce qui n'empêche pas la rente de fermer en forte hausse sur la cote d'hier.

La rente 3 0/0, fermée hier à 46, a ouvert à 46 50; elle a varié de 46 50 à 47 30; elle reste à 47 30, en hausse de 1 30.

La rente 5 0/0, qui était hier à 75 40, a ouvert à 76 25; elle a varié de 76 25 à 78; elle reste à 77 75, en hausse de 2 35.

Le relevé de la Banque ne présente pas de différences bien sensibles sur celui de la semaine dernière. On peut dire cependant qu'il est assez satisfaisant. Le portefeuille de Paris n'a pas éprouvé une nouvelle détérioration, il y a même sur ce chapitre une augmentation de près de 2 millions 1/2. Il est vrai que nous approchons de la fin de l'année; et qu'à cette époque il y a toujours un mouvement considérable dans les affaires, qui devrait se traduire par une masse de négociations d'escomptes. Il fallait toute la préoccupation à laquelle a donné lieu l'élection présidentielle pour que le mouvement des affaires fût aussi restreint. Il y a lieu toutefois d'espérer que pendant la deuxième quinzaine de décembre les transactions encouragées par la tranquillité politique reprendront une nouvelle activité.

On remarque une nouvelle augmentation dans l'encaisse

propriétaire. Le pauvre homme est tout honteux et ne sait plus se cacher.

La boutade est de bon goût et fait rire, mais c'est-à-dire que jamais la propriété ne vient du vol. Nous ne parlons pas de l'antique, du vol opéré les armes à la main, qui s'appelle aggrèté, et qui était le titre d'honneur des anciennes familles en tous pays.

Non, nous ne voulons parler seulement que du vol moderne, du vol mercantile, du vol d'adresse et de bonne entente des affaires. Combien sont aujourd'hui propriétaires, qui ont acquis leur propriété avec le produit de vols accumulés! mesurés à faux poids, aumages trompeurs, falsifications, fourures de mauvaises marchandises, etc., etc., etc.

Mais ce n'est pas encore de ces vols-là que nous avons intention de nous plaindre aujourd'hui. Puisque, dans la pièce Vaudeville, il s'agit spécialement du propriétaire de terre et du propriétaire de maison, nous allons raconter un vol très-honnête de terres et de maisons qui s'opère en ce moment avec le concours de tous les hommes de loi, et généralement de ce qui s'appelle, on ne sait pas trop souvent pourquoi, la justice.

Chacun sait ce que c'est qu'une hypothèque: un propriétaire a besoin d'argent, il emprunte; par acte authentique, il affecte sa propriété comme gage spécial et avec privilège à un prêteur, qui devient créancier hypothécaire. S'il a de nouveaux besoins d'argent, il emprunte à un autre prêteur, qui n'a pas de privilège sur la propriété qu'après le premier, et ainsi de suite; le troisième prêteur après le second, le quatrième après le troisième, etc.

Il arrive quelquefois que la somme des emprunts égale ou dépasse la valeur de la propriété hypothéquée, alors naturellement c'est comme si le créancier ou les créanciers inscrits n'avaient pas de gage spécial et de privilège; ils rentrent dans la classe des créanciers ordinaires, et sont payés comme ils peuvent.

Voici ce qui arrive aujourd'hui à Paris et en maints autres endroits.

La révolution de Février a diminué la valeur des propriétés, ou tout au moins est-il fort difficile de trouver aujourd'hui à vendre ses terres et ses maisons à un prix convenable. Dans un an, dans deux ans, peut-être les propriétés remonteront-elles à leur prix. Mais pour le moment les propriétés se vendent mal.

Donc, l'intérêt des propriétaires grevés d'hypothèques est de ne pas vendre leurs propriétés, et d'obtenir de leurs créanciers des délais pour les rembourser. C'est aussi l'intérêt des créanciers hypothécaires derniers inscrits, puisque, si on vendait, le prix ne serait pas suffisant pour les payer. C'est encore l'intérêt des simples créanciers non hypothécaires, puisqu'une vente forcée, faite dans de mauvaises conditions, ruinerait leur débiteur.

Mais ce n'est pas l'intérêt des créanciers premiers inscrits; nous parlons de ceux qui entendent un peu les affaires et qui savent distinguer le vol légal du vol illégal et veulent profiter de la distinction.

Un exemple rendra la chose plus claire:

Cette maison valait couramment 100,000 francs en janvier dernier. Elle est hypothéquée pour 50,000 francs à un premier créancier hypothécaire, et pour 50,000 francs à un second. Le propriétaire doit, en outre, 10,000 francs à divers créanciers. Donc, si en janvier dernier il avait vendu moyennant 100,000 francs il aurait payé ses 90,000 francs de dettes, et il lui serait resté 10,000 francs.

Il n'a pas vendu; l'époque du paiement des 90,000 francs est arrivée. Ses créanciers consentent à lui accorder des délais, excepté un seul, précisément celui de 50,000 francs, le premier inscrit, et par conséquent doit la créance est la plus solide, la mieux garantie.

Cet habile créancier poursuit, exproprie, fait vendre l'immeuble aux criées. Il ne se trouve acheteur qu'à 40,000 fr. Ainsi, le propriétaire ne recouvrera rien, ni les simples créanciers, ni le second créancier inscrit de 50,000 francs, et même le premier perdra 10,000 francs

Soyez tranquille, il ne perdra rien, car c'est lui qui a acheté et qui se trouve ainsi, pour 50,000 francs, propriétaire d'un immeuble ayant valu 100,000 francs il y a un an, et qui les vaudra encore dans deux ou trois ans, lorsque le calme sera revenu.

C'est donc lui qui a eu intérêt à ruiner le propriétaire, à ruiner les autres créanciers pour faire une bonne affaire, et qui a très-légalement et très-honnêtement fait prévaloir cet intérêt.

Eh bien! si dans la pièce du Vaudeville on mettait au dos de ce nouveau et très-loyal propriétaire cet écriteau: Le propriétaire, c'est le vol! aurait-on tort? Et les juges qui connaissent les infâmes manœuvres qui s'opèrent en ce moment sur les propriétés grevées d'hypothèques, ne ratifieraient-ils pas en conscience la sentence prononcée au Vaudeville par le tribunal comique du citoyen Proudhon?

CONDITION DES SOIES. — Samedi 16 déc. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 1.73 — Ouvrées, 150. — Grèges, 33. — Dernier numéro, 1.474.

Spectacles du 18 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Le Chalet. — Le Maire de Chapelle. — La Ciguë. — Les Meuniers.

Théâtre des Célestins. — Les Sept Péchés Capitaux.

Salle du Colisée.

Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais.

GRAND CONCERT POLITIQUE donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs. Prix du billet: 1 fr.

ainsi que dans la circulation des billets, ce qui provient des rentrées sur les effets en souffrance et de l'accroissement des comptes-courants.

On sait que la semaine dernière les créanciers de la faillite Gouin ont reçu un dividende de 10 p. 0/0, et que la Banque avait mis au compte des effets en souffrance les valeurs de la maison Gouin pour lesquelles elle s'était fait représenter dans la faillite. Voici quelles sont les différences du compte rendu de cette semaine comparé avec celui de la semaine précédente :

L'encaisse de Paris a augmenté de	508,014 fr. » c.
L'encaisse des succursales a augmenté de	1,731,516 » »
Les effets échus à recouvrer ont diminué de	103,950 » 38
Le portefeuille de Paris a augmenté de	2,489,582 » 48
Le portefeuille des succursales a augmenté de	86,012 » 17
Les avances sur lingots ont augmenté de	724,539 » 17
Les avances sur effets publics ont diminué de	80,400 » »
Les avances sur effets publics, dans les succursales, ont diminué de	11,199 » »
Les effets en souffrance ont diminué de	531,567 » 18
Les effets en souffrance ont diminué, dans les succursales, de	145,218 » »
Les billets à ordre ont augmenté de	5,990,100 » »
Les billets à ordre ont diminué, dans les succursales, de	2,009,578 » 23
Les billets au porteur ont diminué à Paris de	859,465 » »
Le compte-courant du trésor a diminué de	275,553 » 61
Les comptes-courants divers ont augmenté de	1,929,608 » 56
Les comptes-courants dans les succursales, ont diminué de	691,919 » »

EXTERIEUR.

Prusse. MUNSTER, 8 décembre. — Par suite d'une enquête qui a eu lieu ici, en a arrêté le commissaire de justice Gierse, le délégué de la ville Hartmann, l'ex-lieutenant Stucker, le premier président, les autres membres d'un comité de sûreté démocratique qui s'est formé ici; d'autres n'ont échappé que par la fuite, comme les référendaires Jacobi et Bansi, contre lesquels un mandat d'arrêt a été lancé, et les référendaires Reinharz et Stierlin. Des poursuites sont dirigées aussi à Warendorf contre de soi-disant démocrates.

Autriche. VIENNE, 10 décembre. — Le manifeste du nouvel empereur paraîtra bientôt.

On assure que l'empereur Ferdinand a adressé une lettre autographe à l'ancien gouverneur du Tyrol, comte Braudis, pour l'engager à venir résider avec lui.

Le baron Jeliachich a quitté aujourd'hui son quartier général de la Landstrasse, et s'est rendu à l'armée campée sur les bords de la Leitha.

TURIN, 13 décembre. — Le nouveau ministère est constitué définitivement comme il suit :

- M. Gioberti, président du conseil, sans portefeuille;
- Sineo, à la justice;
- Ratazzi, à l'intérieur;
- Ricci, aux finances;
- Montezimolo, aux travaux publics;
- Durini (selon les uns), Paleocapa (selon les autres), à l'agriculture et au commerce;
- Bixio, à l'instruction publique;

La Mora conserve le portefeuille de la guerre et de la marine.

NOUVELLES LOCALES.

Samedi dernier, place Bellecour, après le défilé des troupes, une collision faillit s'engager entre un sous-officier des dragons et la foule qui assistait à la dégradation de quelques soldats.

Les journaux de la localité, en rendant compte de cet incident, ont pour la plupart montré une modération à laquelle nous applaudissons sans réserve. Il ne s'agissait, en effet, que d'un mouvement peut-être inconsidéré d'un sous-officier de dragons qui s'est cru provoqué au moment où il venait en aide à un de ses camarades démonté.

L'intervention de quelques citoyens honorables et l'attitude prudente et ferme de la troupe ont empêché tout conflit sérieux.

Un club composé d'anciens militaires et qui avait tenu déjà quelques séances dans un local de la rue Centrale, a été fermé samedi par ordre de l'autorité au moment où les membres allaient se réunir.

Un des meilleurs artistes de l'école lyonnaise, J.-B. Gallay, peintre de fleurs et de nature morte, vient de mourir.

C'est une grande perte pour les arts et surtout pour l'école de Lyon, qui le comptait pour un des artistes les plus distingués parmi le groupe d'élite de peintres de fleurs qui ont porté si haut dans ce genre la réputation de notre ville, et en ont fait la rivale des écoles flamandes et hollandaises.

Election du Président de la République.

	Bonaparte.	Cavaignac.	Ledru-Rollin.
<i>Résultat complet.</i>			
HAUTE-GARONNE,	60,635	3,766	15,568
AUDE,	23,562	6,107	5,563
GERS,	32,092	3,341	8,735
BASSES-PYRÉNÉES,	23,466	4,461	»
CHER,	47,740	6,863	»
ISÈRE,	78,846	16,548	1,995
DRÔME,	54,751	12,178	5,450
ARDECHE,	4,878	1,056	1,264
HAUTE-LOIRE,	50,248	8,665	4,259
GERONDE,	68,262	15,332	5,957
SEINE,	198,184	93,367	86,648
SEINE,	103,957	21,961	2,670
B.-DU-RHONÉ,	43,695	58,855	18,328
AIN,	72,110	8,785	1,231
ARDENNES,	58,324	16,686	850
CHARENTE-INFÉR.,	6,187	730	101
ÈCRE,	159,259	20,857	5,455
LOIRET,	64,692	7,623	»
PAS-DE-CALAIS,	100,658	59,662	»
SEINE-INFÉRIEURE,	146,828	50,383	5,859
SEINE-ET-MARNE,	73,464	10,687	»
SEINE-ET-OISE,	96,395	19,221	2,151
SOMME,	128,735	9,553	»
HAUTE-VIENNE,	72,899	15,509	»
AUBE,	66,841	4,995	»
COTES-DU-NORD,	20,762	8,949	»
VOSGES,	72,499	15,559	»
Allier,	42,113	5,422	»
arrège,	15,935	2,599	»
Loire,	56,439	17,911	3,701
Loire-et-cher,	48,643	6,157	»
LOIRE-INFÉRIEURE,	44,926	52,611	»
Lozère,	36,232	8,157	»

	86,276	40,857	»
SARTHE,	82,980	26,303	727
MAINE-ET-LOIRE,	13,070	3,419	1,666
TARN-ET-GARONNE,	56,690	6,935	18,480
LOT-ET-GARONNE,	44,333	10,827	»
VENDEE,	109,475	86,958	12,802
NORD,			
<i>Votes incomplets.</i>			
AISNE,	117,751	8,785	»
AVEYRON,	20,088	4,375	»
CALVADOS,	52,565	10,620	»
Cantal,	42,528	2,560	»
Charente,	54,175	2,174	»
cote-d'or,	29,228	6,206	»
HAUTE-SAONE,	61,000	8,000	»
SAONE-ET-LOIRE,	28,884	5,521	»
DEUX-SÈVRES,	24,300	2,671	»
TARN,	23,661	4,480	5,168
VAR,	6,722	14,596	»
VAUCLUSE,	21,580	10,680	»
VIENNE,	55,322	3,866	»
YONNE,	81,363	7,951	»
corrèze,	55,109	538	»
LOT,	21,527	7,220	»
MANCHE,	66,020	55,212	»
MARNE,	70,000	17,000	»
HAUTE-MARNE,	39,150	6,496	»
Mayenne,	2,825	582	»
MEURTHE,	74,872	20,955	»
MEUSE,	54,158	7,924	»
MORBIHAN,	27,566	45,366	»
ORNE,	9,062	906	»
BORDEGNE,	45,000	1,034	»
Doubs,	15,018	7,666	»
EURE-ET-LOIRE,	36,855	9,855	»
Finistère,	15,929	22,521	»
GARD,	18,744	16,805	»
HÉRAULT,	50,129	13,984	»
MOSELLE,	59,957	14,904	»
NIEVRE,	34,526	4,200	»
OISE,	85,814	12,150	»
ORNE,	85,108	10,213	»
PUY-DE-DOME,	97,000	3,215	»
Ille-et-Vilaine,	72,973	57,602	»
INDRE,	42,000	8,000	»
Indre-et-Loire,	56,272	7,827	»
JURA,	31,868	12,543	»
HAS-RHIN,	31,482	56,530	»
HAUT-RHIN,	25,932	7,919	»
LANDES,	59,000	5,000	»
Hautes Pyrénées,	41,575	2,923	»
PYRÉN.-ORIENTALES,	4,249	1,194	»

Bourse de Paris du 16 décembre 1848.

Cinq pour cent, 77 75. — Dito fin courant, 77 60. — Trois pour cent, 47 50. — Dito fin courant, 47 25. — Quatre pour cent, »	Quatre canaux, 870 »
Actions de la banque, 1700 »	Rentes de Naples, »
	Dettes active d'Espagne, »
	Emprunt romain, 66 »
	Oblig. piémontaise, »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans, 713 »	Orléans-Vierzon, 240 »
Paris à Rouen, 443 »	Montreuil à Troyes, 100 »
Rouen au Havre, 190 »	Nord, 380 »
Paris à Strasbourg, 338 73	Amiens-Boulogne, »
Paris à Lyon, 360 »	Tours à Nantes, 322 50
Avignon à Marseille, 193 »	Dieppe, »
Versailles, rive droite, 122 30	Bordeaux à Cette, »
Id. rive gauche, 113 »	Lyon à Avignon, »
Bâle à Strasbourg, 87 30	Centre, »
Saint-Germain, 350 »	Paris à Sceaux, »
Orléans-Bordeaux, 380 »	Sceaux, »

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

Etude de M^e DELOCHE, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n. 11.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN

FONDS DE CAFÉ

Situé à Lyon, place de la Révolution (port du Temple), appelé *Cafe Moretty*.

Le samedi 23 décembre 1848, à midi.

S'adresser à M^e Deloche, dépositaire du cahier des charges.

On peut traiter avant l'adjudication.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

2181

AVIS.

MM. les Assurés de la Compagnie **LA SÉCURITÉ** sont prévenus qu'à partir du quinze décembre courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, 2, au premier, dans le cabinet de M. DE VESLE, fondé de pouvoirs, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittances de toutes primes dues ou à échoir, signer tous aveux, etc., etc. Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

CAUTÈRES, SANS DOULEURS

et d'une marche régulière, **Pois Léperdriol**, en caoutchouc, émoulinés à la guimauve, suppuratifs au garon, serres-bras-compresses, etc. A Paris, faubourg Montmartré, n. 78; ici, dans les pharmacies bien assorties.

AVIS. Le seul et véritable **SAVON GLAISE** propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué **Savon glaise F. L.** est une contrefaçon.



A LA VILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES:

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.

L'EAU minérale acidule de la source **ANDRÉ** à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les eaux de seltz naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 c. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salutaire, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée. Magnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables salines.

Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez **ANDRÉ** co-propriétaire administrateur, place des Célestins, 6. (Le verre n'est pas en sa possession, et se reprend au même prix.)

